

# COMMISSION DEPARTEMENTALE DES ACTIVITES SPORTIVES - Section JEUNES

## PROCES VERBAL N° 3

La Commission se réunit tous les jeudis

De 15 h à 18 h

Tél. Direct : 04.94.08.60.44 – Portable : 06.71.58.42.69

Réunion du : **Jeudi 24 septembre 2020**

Président : M. Guy BOUCHON

Délégué du C.D. : M. Jean Paul RUIZ

Le secrétaire de séance : M. Jean Claude ALEXIS

Présents : Mme Laurence BERNARDINI - MM. Bernard BIAVA – Jean LAGARRIGUE – Albert ROBAA Blaise SASSO

### INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

### ORDRE DU JOUR

- Saison 2020/2021

- Traitement du courrier

- Traitement des feuilles de match

### INFORMATION

Suite au nombre important de rencontres dans chaque poule, la Commission accordera le report des matchs uniquement dans les cas obligatoires.

Toutes demandes de report pour « manque éducateurs » seront refusées.

Chaque report devra avoir accord du club adverse et la date de la rencontre.

Ce report devra se jouer en semaine, si pas de date disponible.

### CORRESPONDANCE

**JS LE MOURILLON** : déclare forfait pour les matches U14 D2 du 27/09/2020 contre INSTITUT M20 et U 15 D2 poule A contre FC SEYNOIS.

**PAYS DE FAYENCE** : signale la fermeture du collège de Fayence pour cause de Covid19.

Les enfants ont pour consigne d'être isolés 14 jours. En conséquence, les matchs U15 D2 Poule B et Poule C de Pays de Fayence du 20/09/2020 et 27/09/2020 sont reportés à une date ultérieure.

---

## **REPORTS DE RENCONTRES**

**Match CARQUEIRANNE-LA CRAU / SOLLIES-FARLEDE U17 D1 du 19/09/2020** remis pour absence d'éclairage en accord écrit des deux clubs, ce match se jouera le 26/09/2020.

**Match ASPTT-HOPITAL TOULON / PUGET SUR ARGENS U17D1 du 20/09/2020** arrêté suite à conditions climatiques, en accord écrit des deux clubs, ce match se jouera le 26/09/2020.

**Match LORGUES / SC TOULON U19 du 27/09/2020** est reporté en accord écrit avec les clubs, au 17/10/2020 pour cause de Coupe Gambardella.

**Match PUGET SUR ARGENS / SC NANS U15 D2 Poule B** demande report au 31/10/2020, motif pour engagement tardif (changement de poule). Vu accord écrit des deux clubs. La Commission donne son accord.

---

## **DOSSIERS TRANSMIS A LA C. DES STATUTS ET REGLEMENTS**

### **D2 poule A :**

FC SEYNOIS 2 / JS MOURILLON du 27.09.2020

### **Poule C :**

CUERS PIERREFEU / US LUCOISE du 19.09.2020

### **U14 D3 :**

JS MOURILLON / INSTITUT M20 du 27.09.2020

---

## **FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES**

*Journée du 20 SEPTEMBRE 2020*

### **U17 D1**

AS ST CYR 1 / CUERS PIERREFEU 1 du 19/09/2020 (51137.1)

### **U15 D2 Poule B**

UA LA VALETTE 2 / SPORTING CLUB TOULON 3 (53990.1)

---

*Prochaine réunion  
Jeudi 1<sup>er</sup> Octobre 2020*

**Le Président :** Guy BOUCHON  
**Le Délégué du CD :** Jean Paul RUIZ  
**Le Secrétaire de séance :** Jean Claude ALEXIS